

Journée d'action du personnel soignant le 7 décembre

En réponse à la dégradation constante des conditions de travail, à l'obligation vaccinale du personnel soignant mais surtout face au mécontentement et à la colère de plus en plus manifeste, les syndicats ont déposé des préavis d'action à partir du 22 novembre et appelé à une journée d'action en front commun le 7 décembre.

Oui, les soignants doivent se défendre, et comme on a tous des problèmes semblables - prix, salaires, conditions de travail - il faudra finir par se défendre ensemble.